

## CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt-heures trente dans la salle de la mairie sous la présidence de Mr Marc MENGAUD, Maire de Lanta.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- ◆ **Admission en non-valeur**
- ◆ **Numérotation pour adresse postale Saint Apollonie**
- ◆ **Numérotation pour adresse postale En Roussel**
- ◆ **Numérotation pour adresse postale Chemin de Taillassou**
- ◆ **Numérotation pour adresse postale Borde Haute**
- ◆ **Contrat ALAE**
- ◆ **Constitution de partie civile dans l'affaire Bouscatel-probatel**
- ◆ **Règlement intérieur du conseil municipal**

**Présents :** MM. MENGAUD Marc, LELEU Laurent, ALBERTON Jean, DAMIA SOTUS Aurélie, BLANCHARD Michel, GERARD Corinne, BEAUJARD Caroline, SICARD Didier, ZANET Jean Pierre, DIAZ Rémi, PEREZ Sabine, Mme RANC Florence, Mme MONTOYA Annie, Mr SICARD Didier,

**Excusés :** Mme Messonier ayant donné pouvoir à Mr ZANET  
M. AVERSENG ayant donné pouvoir à Mme GERARD  
Mme SOVA ayant donné pouvoir à Mme RANC  
Mr GAY ayant donné pouvoir à Mr ESTIEU

**Absents :** Bousquet Valérie

**Secrétaire de séance :** M. LELEU Laurent

Mr le Maire ouvre la séance à 20h30. Après avoir constaté les absents et fait état des procurations, il rend compte des décisions prises au nom de la Commune :

- Demande de subvention au CD31 pour réparer la porte de la maison des jeunes (1768,63 euros)
- Demande de subvention au CD31 afin d'acquérir un nouveau poste informatique pour le logiciel cimetièrre (999 euros)
- Demande de subvention au CD31 afin d'acquérir un sèche mains pour le groupe scolaire (5885 euros)
- Demande de subvention pour acquérir des arroseurs pour le stade de foot (13 983,42 euros)
- Demande de subvention auprès de la DRAC pour acquérir le matériel nécessaire à l'ouverture de la nouvelle médiathèque (49 048.56 euros)

-Demande de subvention pour la création d'un trottoir au RD54A (44 452 euros)

### **1- Admission en non-valeur**

Comme chaque année, la trésorerie nous transmet un état de proposition en non-valeur. Cela concerne 3 débiteurs. Les restes à recouvrer étant inférieurs aux seuils de poursuite (30€ pour les SATD employeurs et 30€ pour les SATD bancaires), nous ne pouvons pas réclamer/recouvrer ces sommes auprès des redevables. Il est demandé au conseil municipal d'admettre ces sommes en non-valeur et ce, pour un montant global de 20.80 euros. La proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

### **2- Numérotation Route de Saint Appolonie**

Il s'agit d'attribuer un numéro pour une maison en construction. Il est proposé d'attribuer le : 1 Bis Route de Saint Appolonie. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

### **3- Numérotation En Roussel**

Il est proposé que la ferme située à cet endroit conserve la dénomination « en Roussel » et que les autres maisons soient numérotées au « chemin en Roussel ». La proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

### **4- Numérotation Chemin de Taillassou**

Il est proposé d'attribuer des numéros aux maisons : 1-3-5-7 2 et 4 Chemin de Taillassou.

La proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité

### **5- Numérotation Borde haute**

Il est nécessaire de revoir les numérotations qui ont été attribuées. Voici ce qui est proposé au conseil :

**-ZS25 : 1, Borde Haute**

**-ZS26 : 3 Borde Haute**

**-ZC13 ET ZC54 : 4 Borde Haute**

**-ZC63 : 2 Borde Haute**

Cette proposition est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.

## **6- Contrat ALAE**

Mme Damia Sotus explique que depuis la rentrée, le service périscolaire a constaté une augmentation de la fréquentation de l'ALAE (+15% le matin et +14% le soir). Afin de respecter le taux d'encadrement prévu par la loi, il est souhaitable d'ouvrir un poste à temps non complet (18h) pour la garderie du matin et du soir. Mme Damia Sotus explique que des efforts ont été faits pour harmoniser tous les contrats et pour privilégier l'augmentation du temps de travail des agents déjà en poste. Toutefois, le non-remplacement prévu d'un des agents en disponibilité à compter du mois d'octobre ne paraît pas possible dans ces conditions. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **7-Constitution de partie civile**

Mr le Maire quitte la salle et ne participe pas aux débats ainsi qu'au vote.

Mr Leleu explique à l'assemblée que la mairie avait reçu une convocation l'an dernier et qu'il avait été désigné pour la représenter dans l'affaire qui oppose France nature environnement à Mr Bouscatel et Mr Mengaud. Maître De Caunes, conseil de la Mairie dans cette affaire, a demandé qu'une délibération soit prise afin de valider le fait que la mairie se porte partie civile, mais également afin d'estimer si un préjudice a été constaté et décider si la Mairie souhaite demander, ou non, des dommages et intérêts.

Mme RANC fait remarquer que la mairie s'était déjà constituée partie civile l'an dernier et souhaite savoir pourquoi il n'y a pas eu d'information plus tôt. Elle demande à obtenir les conclusions rédigées l'an passé et souhaite avoir le nom de l'avocat. Elle souhaite également savoir si les honoraires de l'avocat seront payés par la Mairie et estime que si tel est le cas, il faut considérer qu'il y a un préjudice et que ce n'est ni à la Mairie ni aux Lantanais de payer. Quid également de la protection juridique.

Elle estime ne pas avoir les éléments nécessaires pour se prononcer, que certaines informations sont erronées et demande le report de ce point à conseil ultérieur.

Mr Diaz demande également savoir comment le conseil peut être sûr qu'il n'y a pas eu de préjudice pour la commune.

En attendant d'avoir les éléments de réponse, ce point est renvoyé à un conseil municipal ultérieur.

## **8-Reglement intérieur**

En préambule, Mme Ranc indique au conseil qu'elle souhaite ajouter des paragraphes car elle estime que ce n'est pas une version aboutie.

Mme Beaujard propose que l'on reprenne article par article car la version envoyée a été épurée.

### **Voici les articles ayant fait l'objet de propositions d'amendements :**

**Article 2 :** Mme Beaujard demande à modifier le délai d'envoi des demandes d'ajout à l'ordre du jour afin qu'il soit porté à 5 jours au lieu de 3. La proposition d'amendement est mise au vote et est **rejetée** par 12 voix contre et 6 voix pour.

**Article 5 :** Mme Beaujard fait remarquer que le délai de 48h pour envoyer les questions orales empêche l'instantanéité des questions. Elle propose qu'il ne soit pas prévu de délai et que la

possibilité soit laissée au Maire d'y répondre au conseil municipal suivant. La proposition d'amendement est mise au vote et est **rejetée** par 12 voix contre et 6 voix pour.

**Article 6** : Mme Beaujard et Mr Diaz font remarquer que la formulation n'est pas adaptée et que la notion de délai est importante. Il est proposé d'ajouter que « le maire pourra y répondre au conseil municipal suivant ». La proposition d'amendement est mise au vote et est adoptée à **l'unanimité**.

**Article 10** : Mme Beaujard et Mr Diaz proposent que soit prévu la possibilité de filmer les séances. Mr Mengaud estime que cela peut être gênant en raison du droit à l'image. Ce à quoi Mr Estieu lui répond que les séances sont enregistrées depuis déjà plus d'un an. La proposition d'amendement est mise au vote et est **rejetée** par 12 voix contre et 6 voix pour.

**Article 11** : Mme Beaujard estime que la formulation est autoritaire. Il est proposé de retirer la phrase indiquant que le Maire se réserve la possibilité de faire sortir de la salle toute personne qui enfreindrait le règlement. Mr le Maire s'y oppose et propose que la formulation soit laissée en l'état. Sa proposition de ne pas modifier l'article est adoptée par 12 voix pour, 4 contre et 2 abstentions. La proposition d'amendement est donc **rejetée**.

**Article 16** : Mme Beaujard propose d'ajouter une formulation supplémentaire : « Le maire peut aussi soumettre au conseil municipal des questions diverses, et si l'une d'entre elle doit faire l'objet d'une délibération elle pourra être ajoutée à l'ordre du jour ». Cette proposition d'amendement est mise au vote et est **adoptée** à l'unanimité.

**Article 20** : Mme Beaujard propose d'ajouter que le procès-verbal sera mis en ligne dans un délai de 8 jours. La proposition d'amendement est **adoptée** à l'unanimité.

**Article 21** : Il est proposé d'ajouter la formulation suivante : « un principe d'égalité de communication entre les élus de la majorité et les élus d'opposition sera mis en place, notamment sur le site internet. » La proposition d'amendement est mise au vote et est **adoptée** à l'unanimité.

**Article 24** : Mme Beaujard souhaite qu'il soit inscrit dans le règlement que cette protection bénéficie à tous les élus du Conseil municipal et prend comme exemple la nécessité d'accorder une protection aux élus qui ont des missions dans le cadre du CCAS. Mr le Maire propose de garder l'article tel que prévu par la loi. Sa proposition est approuvée par 12 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

En complément, Mme Beaujard propose de mettre en place des commissions afin d'avoir un cadre, Mr le maire estime que ce n'est pas nécessaire. La proposition d'amendement est rejetée par 12 voix contre.

La séance est levée à 23h.